

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2014

---

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N°  
2331)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL122

présenté par  
M. Da Silva, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer les mots : « en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une précision redondante, le II du présent article prévoyant déjà qu'il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.